



1^{er} CRITERIUM DES CEVENNES eRALLYE

22, 23, 24 et 25 octobre 2026

TROPHEE ALPINE A290 RALLYE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud Bat A
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.criteriumcevennes.com

En route vers la neutralité carbone !

S'inscrivant dans une démarche de développement durable toutes les infos du rallye et son déroulement paraîtront sur le site internet officiel

www.criteriumcevennes.com



REGLEMENT PARTICULIER	1 ^{er} Critérium des Cévennes eRALLYE	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	1/5
-----------------------	---	---	-----

Le 1er e-Rallye CRITERIUM des CEVENNES reprend l'intégralité du règlement particulier du 67ème CRITERIUM DES CEVENNES, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant. Ce règlement particulier complète les règles spécifiques 2026.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 25/06/2026 et enregistré sous le numéro R10/2026. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 17/08/2026 sous le numéro 647.

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d'Affichage Numérique). **Les horaires de départ et d'arrivée des étapes sont estimatifs car les horaires de ce rallye dépendent du nombre de concurrent des autres rallyes**

DEROULEMENT DU RALLYE

Vendredi 23 octobre 2026

12h33 Départ 1^{ère} étape – Parc assistance ST Hippolyte du Fort

Samedi 24 octobre 2026

0h28 Arrivée 1^{ère} étape – Parc assistance ST Hippolyte du Fort

1h00 Publication du classement partiel de la 1^{ère} Etape à l'issue de la dernière E.S courue et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape

8h32 Départ 2^{ème} étape – Parc assistance ST Hippolyte du Fort

19h56 Arrivée 2^{ème} étape – Parc assistance ST Hippolyte du Fort

20h30 Publication du classement partiel de la 2^{ème} Etape à l'issue de la dernière E.S courue et de l'ordre et heures de départ de la 3^{ème} Etape

Dimanche 25 octobre 2026

11h32 Départ 3^{ème} étape – Parc assistance ST Hippolyte du Fort

14h14 Arrivée 3^{ème} étape (CH 16A) – Podium Place G. Frêche parvis de la mairie - Montpellier

14h45 Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 16C

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 22 octobre au 25 octobre 2026, en qualité d'organisateur administratif et technique :

17^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 25/06/2026 et enregistré sous le numéro R10/2026. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 17/08/2026 sous le numéro 647.

REGLEMENT PARTICULIER	1 ^{er} Critérium des Cévennes eRALLYE	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	2/5
-----------------------	---	---	-----

1.1 p – OFFICIELS

Idem au Règlement Particulier du 67^{ème} Critérium des Cévennes C.F.R. sauf :

Direction de Course

Directeur de Course eRallye	Jannick DAUBIGNE	6560
-----------------------------	------------------	------

Commissaires Techniques

Commissaire dédié Alpine	Floriane HURTAUD	353233
--------------------------	------------------	--------

Chargés des Relations avec les Concurrents &
Vérifications des Publicités et Carnet de Bords

Isabelle TOUVENIN	3295
-------------------	------

1.2 p ELIGIBILITE

Le 1^{er} e-RALLYE CRITERIUM DES CEVENNES compte pour :

- Le Trophée Alpine A290 Rallye

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme aux Règlements Standard FFSA

3.1.5. p Toute personne qui désire participer au 1 Critérium des Cévennes eRallye doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 12 octobre 2026, minuit accompagnée des droits d'engagements.**

ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577, ave. Louis Ravas 34080-MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches d'assistance et de reconnaissances sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault www.criteriumcevennes.com et si possible remplis en ligne avant impression.

3.1.10 p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximum des engagés moderne est fixé à 185 voitures. Au delà, une liste d'attente pourra être établie en complément de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le 17ème Critérium des Cévennes VHC (25 voitures admises), 7ème Critérium VHRS/ 5ème VMRS (25 voitures) et le 1er e-rallye(15 voitures) soit 250 voitures sur l'ensemble des 4 rallyes).

3.1.11 p DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- 1000 € pour tous les concurrents + 50 € pour le module de géolocalisation
- 950 € pour les concurrents licenciés de l'ASA Hérault (équipes complets) + 50 € pour le module de géolocalisation.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.3 p ORDRE DES DEPARTS –

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1^{ère} Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour les 2^{ème} et 3^{ème} Etape.

Les équipages engagés partiront devant ou derrière le Rallye Moderne selon les ES.

REGLEMENT PARTICULIER	1 ^{er} Critérium des Cévennes eRALLYE	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	3/5
-----------------------	---	---	-----

ARTICLE 4 P- VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 p VOITURES AUTORISEES

Alpine A290 Rallye, conforme au règlement technique du Trophée Alpine A290 Rallye et aux règles spécifiques de la catégorie e-Rallye 2026.

6.1 p DESCRIPTION

Le 1^{er} Critérium des Cévennes **ERALLYE** représente un parcours total de **544,27 kms** et comporte 14 épreuves spéciales, dont 8 E.S. différentes, d'un total de **137.51 kms (soit 24.81 %)**. Il est divisé en 3 étapes et 7 sections.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 23	SAMEDI 24	DIMANCHE 25
1/3/5	LA CADIERE- SUMENE	12.84 km	3 fois		
2/4/6	LE REY - MANDAGOUT	8,51 km	3 fois		
9	Col de L'ASCLIER – Col de BES	5.62 km		2 fois	
10	Col de LA TRIBALLE – ST MARTIAL – SUMENE “CC GANGES SUMENE”	14,39 km		2 fois	
12	Col de L'ASCLIER - SUMENE	21,23 km		1 fois	
14	ST BAUZILLE - FERRIERES LES VERRERIES	4.70 km			1 fois
15	POMPIGNAN - CLARET	6.51 km			1 fois
16	SUD DE FRANCE ARENA “MONTPELLIER METROPOLE”	1,00 km			1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
étape 1	64.05 km	149.70 km	213.75 km
étape 2	61.25 km	191.41 km	252.66 km
étape 3	12.21 km	75.65 km	87.86 km
TOTAL RALLYE	137.51 km	416.76 km	554.27 km

NOTE IMPORTANTE

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu’au début de l’épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

REGLEMENT PARTICULIER	1 ^{er} Critérium des Cévennes ERALLYE	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	4/5
-----------------------	--	---	-----

ARTICLE 10P – REMISES DES PRIX

Conforme respectivement aux règlements sportifs du Trophée Alpine A290 Rallye

La remise des prix aura lieu le Dimanche 25 octobre 2026 sur le Podium d’Arrivée – place G. Frêche Parvis de la mairie MONTPELLIER.

Tous les équipages classés seront récompensés.